

Belgium-Brussels: Construction work for pipelines, communication and power lines, for highways, roads, airfields and railways; flatwork

OJ S 15/2023 20/01/2023

Contract award notice – utilities

Works

Legal Basis:

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Direction Infrastructure des Transports publics

National registration number: 0316.381.039_17424

Postal address: Place Saint-Lazare 2

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1035

Country: Belgium

Contact person: M.Olivier Druet

E-mail: odruet@sprb.brussels

Telephone: +322 2042239

Internet address(es):

Main address: <https://mobilite-mobiliteit.brussels>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=451570>

I.6. Main activity

Recreation, culture and religion

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Aménagement des espaces publics autour de la future Ligne 10 de tramway

Reference number: DITP-DIOV BM i3136 TRAM 10-F06_2

II.1.2. Main CPV code

45230000 Construction work for pipelines, communication and power lines, for highways, roads, airfields and railways; flatwork

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Le présent marché de travaux, dont les limites sont définies aux plans d'adjudication joints, a pour objet l'aménagement des espaces publics autour de la future ligne 10 de tramway sur le territoire de la ville de Bruxelles, à Neder-Over-Heembeek.

Le chantier est divisé en trois grandes zones :

- La zone 1 dite zone « Heembeek »
- La zone 2 dite zone « Vekemans »
- La zone 3 dit zone « Tyras » Chaque grande zone est elle-même subdivisée en 4 sous zones

Les travaux comprennent entre autres:

- Les travaux topographiques nécessaires ainsi que l'élaboration des plans détaillés des ouvrages à réaliser.
- L'établissement de l'état des lieux de toutes les propriétés riveraines, et ce pour la totalité des parties construites, en plan, en élévation et en sous-sols, dont la parcelle cadastrale se trouve à moins de 12 m du bord des fouilles à exécuter pour les travaux décrits ci-après.
- Les mesures nécessaires à l'organisation de la circulation pendant les travaux.
- Le démontage des revêtements de chaussées et de trottoirs de toutes espèces, y compris leur fondation jusqu'à une profondeur nécessaire à l'exécution des travaux suivant les nouveaux profils.
- Le démontage de bordures, filets d'eau, barrières de sécurité et des appareils de voirie nécessaires à l'exécution des travaux.
- Le démontage de tuyaux et gaines de toutes espèces.
- La démolition de maçonneries, de béton et de béton armé, rencontrés au cours de l'exécution des terrassements.
- Le raclage de revêtements hydrocarbonés et leurs découpes nécessaires.
- L'exécution des terrassements de déblais et remblais, y compris le compactage, la stabilisation éventuelle, et/ou le remplacement de sol insuffisamment portant ou perméable, ainsi que les travaux provisoires pour maintenir les fouilles à sec.
- La mise en oeuvre d'une sous-fondation en sable.
- La mise en oeuvre d'une fondation en béton maigre armé d'un treillis.
- La mise en oeuvre d'une fondation en empierrement continu traité au ciment.
- La mise en oeuvre d'une fondation et de remblais en sable stabilisé.
- L'aménagement et l'adaptation du système d'évacuation des eaux de ruissellement, y compris la fourniture d'avaloirs, chambres de visite, tuyaux, et leur raccordement aux égouts.
- La mise à niveau de taques, de grilles, et autres installations de trottoir ou de voirie.
- L'exécution ou la mise en oeuvre de filets d'eau, bordures, etc.
- L'exécution de revêtements de natures diverses.
- L'exécution de marquages et de signalisation.
- La mise en oeuvre de terres arables, l'engazonnement de bermes, les plantations éventuelles et la construction de bacs à arbres.
- L'évacuation de tous débris, déchets, etc. en dehors du domaine public, y compris l'évacuation vers une installation de recyclage conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mars 1995.
- Le raccordement aux voiries et autres aménagements existants.
- Des travaux paysagers et fournitures y afférentes.
- Tous travaux et fournitures accessoires et connexes pour la bonne exécution du chantier.
- Les essais de vérification et de réception.
- L'entretien des ouvrages de l'entreprise durant la période de garantie.
- La tonte de pelouses, les binages et bêchages.

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45233100 Construction work for highways, roads, 45233200 Various surface works

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Main site or place of performance: Bruxelles Capitale

II.2.4. Description of the procurement

Voir point II.1.4)

II.2.5. Award criteria

Price

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Pour rappel, la notion de "Jour" vise un jour calendrier.

*
*
*

Tenir compte de l'erratum du 16 juin 22:

.

Documents :

- Nouvelles clauses administratives.
- Annexe n°1,2 et 3 pour les clauses sociales

Clauses administratives :

- La date de remise des offres est reportée au mardi 28 juin 2022 à 10hr00 (Page 47)
- Chapitres C.3. Délais d'exécution et C.5. Conditions relatives au personnel : Correction dans la partie NL des Jours calendriers avec majuscule => dag en Dag.
- Chapitre B.2.10.5 Révision des prix en fonction de l'évolution des coûts (Page 77) :
Modification de la formule de base avec k2 à la place i + Nouvelle formule de révision pour les postes asphaltes (n°116, 129, 130, 131, 132, 133 et 155) + Nouvelle formule de révision pour les postes plantations (de n°264 à 389)
- Numérotation des chapitres depuis la page 127 chapitre C.7. jusqu'à la page 150 et le chapitre C.10.5.
- Complément et ajout aux clauses administratives en page 151 C.11. jusqu'à la page 161 C.20.
- C.11. Moyens de contrôle - Réception technique.
- C.12. Moyens de contrôle – Contre-essais.
- C.13. Moyen de contrôle – Produits refusés.
- C.14. Journal des travaux.
- C.15. Responsabilité de l'entrepreneur.
- C.16. Amendes pour retard.
- C.17. Libération du cautionnement.
- C.18. Prix du marché en cas de retard d'exécution.
- C.19. Paiement des travaux.
- C.20. Dispositions particulières en cas de cession ou mise en gage des créances.

- Ajout des annexes « clauses sociales » manquantes
- Clauses techniques :
 - Métré récapitulatif : Pour les postes 1,2,3,5,83,128 et 178, il y a une erreur, le montant FF du poste est à communiquer par l'adjudicataire.
 - Postes 58 et 59 – Barrières jaune / bleu => le prix doit bien comprendre la pose ainsi que la dépose des barrières.
 - Pour les postes 184, 197 et 198 : Les bordures doivent être réalisées sur mesure.
 - Pour les postes 267 à 279 : La hauteur des sujets (Cépées) devra être de 200/250cm.
- Plans :
 - Néant.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2022/S 096-266571](#)

IV.2.8. Information about termination of dynamic purchasing system

IV.2.9. Information about termination of call for competition in the form of a periodic indicative notice

Section V: Award of contract

Contract No: DITP-DIOV BM CSC-BB i3136

Lot No: 1

Title:

Aménagement des espaces publics autour de la future ligne 10 de tramway

A contract/lot is awarded: yes

V.2. Award of contract

V.2.1. Date of conclusion of the contract

28/09/2022

V.2.2. Information about tenders

Number of tenders received: 4

The contract has been awarded to a group of economic operators: no

V.2.3. Name and address of the contractor

Official name: Willemen Infra N.V.

Town: Drongen-Gent
NUTS code: BE234 Arr. Gent
Postal code: 9031
Country: Belgium
The contractor is an SME: no

V.2.4. Information on value of the contract/lot

V.2.5. Information about subcontracting

V.2.6. Price paid for bargain purchases

Section VI: Complementary information

VI.3. Additional information

La circulaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 novembre 2020 relative aux clauses sociales dans les marchés publics de la Région de Bruxelles Capitale est d'application dans le présent marché (voir cahier spécial des charges).

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science, 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvst-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:
Pour les modalités de recours, veuillez consulter les articles 14 et 23 § 2 et articles 15 et 23 § 3 de la loi du 17 juin 2013 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science, 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvst-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

17/01/2023